

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

L'an deux mille vingt trois  
le jeudi 12 octobre  
Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Envoyée le vendredi 6 octobre 2023

**Objet : Délibération n°1 - Rapport d'activité du Conseil Consultatif de la Vie Communale  
2021-2023**

**M. Ladislas Polski**  
**Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy**  
**M. Didier David**  
**Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex**  
**M. Stéphane Poulet**  
**Mme Isabelle Depagneux-Segaud**  
**M. Jean-Paul Genieys**  
**Mme Chantal Carrié**  
**M. Alain Brunetti**  
**Mme Marie-Pierre Parini**  
**M. Jacques Bisch**  
**M. Charlie Ferrero**  
**Mme Noëlle Dyot-Gerardin**  
**M. Maurice Bernardi**  
**M. Alain Junguené**  
**Mme Annabel Beccatini-Gesrel**  
**Mme Fabienne Bermond**  
**Mme Sylvie Daniel**  
**M. Christophe Bosio**  
**M. Gilles Ugolini**  
**M. Laurent Portelli**  
**Mme Sophie Bournot**  
**Mme Marion Troyat**  
**Mme Sabrina Missud-Guillet**  
**M. Mohamed Abdelaziz Tafer**  
**M. Fabien Bonnafoux**  
**M. Jean-Marie Fort**  
**Mme Isabelle Martello**  
**M. Didier Razafindralambo**  
**Mme Annick Meynard**  
**Mme Virginie Escalier**  
**M. Guy Ferrandez**

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

**Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Fernandez-Baravex**

*Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 octobre 2023

**N°1**

Rapporteur : Madame BERMOND, Conseillère municipale déléguée au Conseil Consultatif de la Vie Communale

Direction : Direction générale des services

Objet : Rapport d'activité du Conseil Consultatif de la Vie Communale 2021-2023

Classification : 9 – Autres domaines de compétences – 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Mes chers collègues,

**VU** l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que les conseils consultatifs peuvent être consultés par Monsieur le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité,

**VU** la délibération en date du 14 octobre 2021 relative à la création du conseil consultatif de la vie communale,

**Considérant** que le conseil consultatif de la vie communale a été consulté par Monsieur le Maire sur :

- la régulation du stationnement et de la circulation ;
- la salle culturelle et de festivités ;
- les aménagements extérieurs du centre-ville,

**Considérant** que les citoyens trinitaires du conseil consultatif de la vie communale se sont exprimés sur les différentes thématiques citées supra.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité du Conseil Consultatif de la Vie Communale 2021-2023.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien Bonnafoux,

Secrétaire de séance



Ladislav Polski,

Maire de La Trinité

*Aucun vote n'est suscité*

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 006-210601498-20231023-DEL1\_RAPCCVC-DE

de la vie communale  
VILLE DE LA TRINITÉ

C'EST VOUS!

12/10/2023

# Rapport d'activité de mi-mandat

du Conseil Consultatif de la Vie Communale



VILLE DE

**LA TRINITÉ**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Nous mettrons en place le conseil consultatif de la vie communale qui réunira régulièrement les habitants pour écouter leurs propositions et qui donnera son avis sur toutes les délibérations importantes du conseil municipal ».

Ladislav Polski,  
Maire de La Trinité  
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

## Cadrage réglementaire

Article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales

« Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

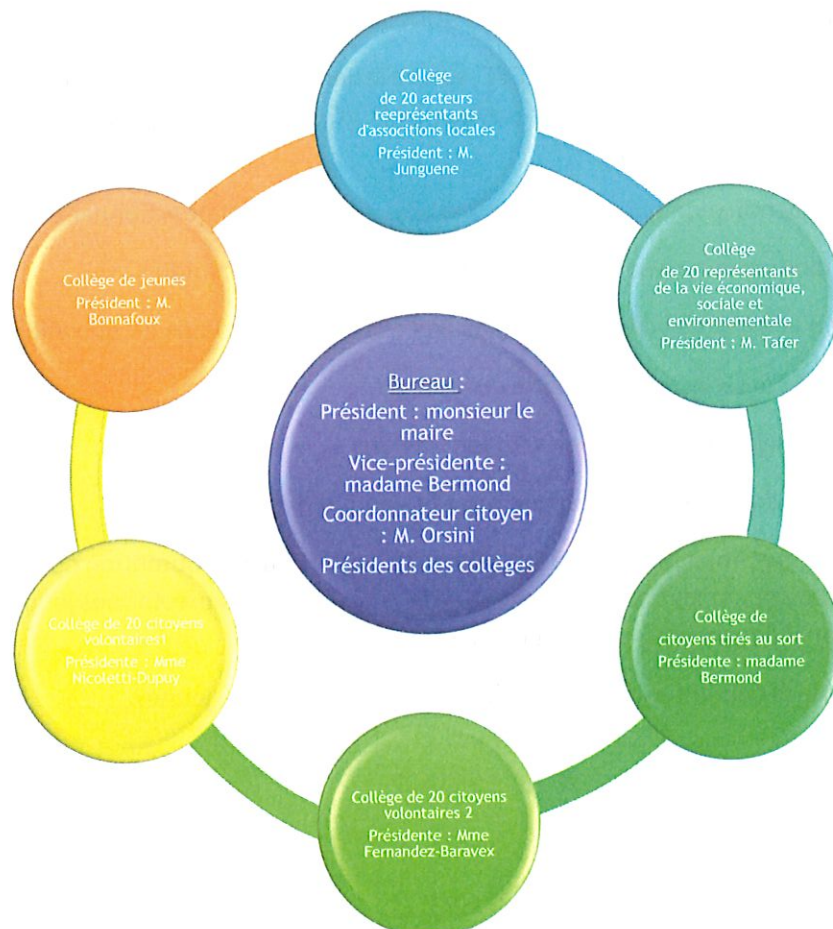
Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

Créé le 14 octobre 2021 par le Conseil Municipal, le conseil consultatif de la vie communale de La Trinité est composé de six collèges :

- un collège de 20 citoyens tirés au sort sur la liste électorale conformément à la méthode utilisée pour les jurys d'assises, dans le respect de la parité hommes-femmes ;
- deux collèges de 40 citoyens trinitaires volontaires ;
- un collège de 20 représentants d'associations locales ;
- un collège de 20 acteurs de la vie économique, sociale et environnementale.
- un collège de jeunes.





## 1. Introduction et genèse

Monsieur le Maire a l'opportunité de saisir les conseillers sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Le conseil consultatif de la vie communale est une structure à géométrie variable, constituée de différents collèges. Ainsi, cette instance peut s'adapter aux différentes thématiques à aborder. Elle permet de recueillir un avis large ou ciblé dans un délai contraint. L'objectif est de mobiliser l'intelligence collective et la créativité citoyenne, pour alimenter les réflexions sur l'action publique.

Monsieur le Maire préside le conseil consultatif et a désigné, par arrêté, Madame Bermond comme vice-présidente, les vice-présidents des différents collèges, à savoir : M. Bonnafoux pour le collège des Jeunes, M. Tafer pour le collège des acteurs économiques, sociaux et environnementaux, Mme Bermond pour le collège des citoyens tirés au sort, Mme Nicoletti-Dupuy pour le collège des volontaires, Mme Fernandez-Baravex pour le collège des volontaires 2, M. Junguene pour le collège des acteurs associatifs et un coordinateur citoyen, Monsieur Orsini.

Ce document présente l'activité du CCVC, il rassemble les avis rendus sur les principaux projets de la Commune de La Trinité. Le conseil consultatif de la vie communale s'est imposé comme un acteur incontournable de la vie publique trinitaire. Il s'est révélé être également une instance de rencontre, de dialogue et de débat.

Force est de constater l'investissement constant des conseillers dans leur ensemble et la qualité de leurs travaux. La décision politique a pu judicieusement être éclairée par les points de vue, les idées, les propositions et les expériences des acteurs des différents collèges.

Les contributions du CCVC ont été élaborées grâce à différentes modalités : parfois en séance plénière, parfois avec des réunions par petit groupe ou par collège. Il s'agit de rappeler que les conseillers s'engagent bénévolement, leur production n'a donné lieu à aucune forme de rétribution.

Madame Bermond, vice-présidente du CCVC, assure le lien avec monsieur le Maire et les élus municipaux et garantit la valorisation et la prise en compte des travaux du CCVC. Il est à noter que le collège jeunes s'est particulièrement distingué avec plusieurs actions :

- réflexion et rédaction d'un questionnaire « ma ville, mon vélo » et questionnaire ;
- réunions hebdomadaires avec le collège jeunes (mercredis après-midi) ;
- participation à une journée d'information au lycée de Drap en produisant une affiche « C'est quoi le CCVC ?
- visite des différents services de la mairie de La Trinité ;
- construction du séjour « Engagement citoyen » à Paris ;
- élaboration d'un dossier de financement pour le séjour d'octobre 2023 ;
- sélectionné au jury projet jeunes 06 à la CAF des Alpes Maritimes et obtention du financement CAF pour le séjour « Engagement citoyen » et invitation à des temps de réflexion sur les prestations jeunes de la CAF et participation au concours national des projets jeunes à la demande de la CAF 06 ;
- différentes sorties culturelles, afin de fédérer le groupe du collège jeunes.

## 2. Première session : Sécurisation et embellissement du centre-ville et régulation du stationnement

Monsieur le Maire de la Trinité a souhaité consulter le conseil consultatif de la vie communale sur ce projet majeur relatif à la sécurisation et à l'embellissement des entrées de ville, afin d'établir un dessein commun et constructif. Ce projet peut permettre de mieux réguler la circulation et le stationnement au bénéfice des Trinitaires. Maintenir le nombre de places de parking que compte aujourd'hui le centre-ville, embellir, végétaliser le cadre de vie des habitants, apaiser la circulation notamment sur les boulevards Général de Gaulle, Riba Roussa et Suarez, sécuriser les cheminements piétons et permettre aux Trinitaires de relier La Trinité et Nice à vélo par l'installation d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée. Ce projet contribuera à valoriser le patrimoine des Trinitaires.

Six réunions de travail se sont tenues :

- Réunion du collège des représentants de la vie économique, sociale et environnementale, le : 27 avril 2022
- Réunion du collège des acteurs représentants les associations locales, le 27 avril 2022
- Réunion des deux collèges de citoyens volontaires, le 26 Avril 2022
- Réunion du collège des citoyens tirés au sort, le 26 Avril 2022
- Réunion du collège jeunes, le 30 avril 2022
- Réunion en assemblée plénière, le 11 mai 2022

Cette séquence du conseil consultatif de la vie communale s'est voulue participative. Chaque collège s'est réuni séparément et des groupes de travail se sont constitués, afin d'étudier sur plan le projet. Malgré ce sujet de nature très technique, les conseillers se sont investis et ont rendu un travail pertinent.

### Cinq thématiques principales ont été dégagées :

#### 1. Apaisement de la circulation

*La Ville de la Trinité est traversée par deux artères principales qui la coupent en deux et créent un sentiment d'insécurité piétonnière, en proximité immédiate des écoles qui ne sont séparées que d'un mur des trois voies, avec toutes conséquences sanitaires que cela implique en terme de qualité d'air respiré dans les cours d'école.*

*Aussi, il est apparu nécessaire d'apaiser la circulation, en réduisant le nombre de voies de circulation sur le boulevard François Suarez et en créant des zones limitées à 30 km/h pour les boulevards Riba Roussa/Général de Gaulle et François Suarez.*

*Les services municipaux et métropolitains ont donc proposé des solutions par la suppression des ronds-points situés boulevard de l'Oli/boulevard Général de Gaulle et boulevard Jean Dominique Blanqui/boulevard Général de Gaulle. Des modifications de croisements boulevard François Suarez/Place Pasteur et boulevard François Suarez/rue Antoine Scoffier. Ces aménagements permettront de réduire la vitesse et de fluidifier la circulation en centre-ville tout en améliorant la qualité de l'air dans les cours d'école.*

#### 2. Création de cheminements piétons

*Afin de permettre la circulation des piétons en toute sécurité sur l'axe des boulevards Riba Roussa / Général de Gaulle / François Suarez, le projet comprend 3,5km de continuité piétonne et cyclable, dont la création de plus de 600 m linéaire en entrée de Ville (entre le pont de la Liberté et en direction de Nice). Ces zones piétonnes seront sécurisées et séparées matériellement de la chaussée par des blocs bétons ou de la végétalisation.*

*Pour créer des zones piétonnes sécurisées, la disposition et la création de nouveaux passages piétons qui permettront de traverser le boulevard François Suarez en sûreté. En complément, tous les arrêts de bus du boulevard Général de Gaulle seront repris et équipés de quais aux normes PMR, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.*

### 3. Végétalisation des axes de Général de Gaulle / François Suarez

Pour embellir les entrées de Ville, il est envisagé de créer 3200 m<sup>2</sup> d'espaces verts, qui se composeront de plus d'une centaine d'arbres plantés et 1750 m<sup>2</sup> de végétalisation sur le boulevard Général de Gaulle.

### 4. Création d'une piste cyclable

Au vu des différents réaménagements qui seront mis en place, il apparaissait logique d'y intégrer une piste cyclable. Celle-ci fera près de 3 km et permettra de relier Nice à la Trinité ; elle sera bidirectionnelle et entièrement sécurisée, puisque séparée de la chaussée par des aménagements adéquates. Elle s'étendra du rond-point Rebat jusqu'aux ponts jumeaux.

### 5. Régulation du stationnement

Pour préparer ces aménagements, mais aussi anticiper l'arrivée de la ligne T5 du tramway, il est nécessaire de réfléchir à la régulation du stationnement. Pour rappel, et après une étude de notre police municipale, en lien avec la gendarmerie, il apparaît qu'environ 30% des véhicules qui stationnent sur la Trinité, ne sont ni des Trinitaires, ni des professionnels et ni des clients des commerces trinitaires ; il s'agit très souvent de personnes qui voient en la Trinité un territoire gratuit et sécurisé. Cette situation n'est pas satisfaisante et il faut prendre des dispositions qui permettront de rendre le stationnement aux Trinitaires et desservir les commerces trinitaires. Cela consiste à créer 3 types de stationnement :

- Zone résidentielle (bleue) → disque 1h30 + vignette

Possibilité d'obtenir, pour chaque Trinitaire, une vignette. Une vignette disponible pour les professionnels de santé et les employés des commerces trinitaires ;

- Zone arrêt-minute (jaune) → limitation à définir

Avec une tolérance entre 12h et 14h, notamment pour les commerces de restauration ;

- Zone livraison (jaune) → zone mixte : livraison de 6h à 12h, puis arrêt minute.

Cette régulation concernera les zones suivantes :

- Du rond-point Roma jusqu'au boulevard Stalingrad (en intégrant le parking du Mercure). Afin de créer des places supplémentaires en centre-ville, il est proposé la mise en sens unique descendant du boulevard Général de Gaulle, du rond-point Roma jusqu'au rond-point des Amis de la Liberté.
- Cette modification du sens de circulation permettra d'apaiser la circulation, de réduire la vitesse et le bruit et de créer 44 places de stationnements supplémentaires.
- Avenue Jacques Mollet. Apaisement du stationnement avec des zones adaptées aux commerces et aux résidents.
- La couverture du Laghet sur le boulevard François Suarez (en intégrant le parking de la place Rebat)
- Zone de stationnement route de Laghet (face à la voie Romaine). Ces emplacements sont très souvent occupés par des véhicules utilitaires, des camions ou des camping-cars.
- Boulevard de l'Oli et chemin St Hubert. Dans la cadre de l'intégration de la Ville de Drap dans la Métropole Nice Côte d'Azur, les Villes de la Trinité et de Drap ont obtenu la création de la nouvelle ligne 81, qui dessert le lycée René Goscinny et le Sud de la Ville. Après plusieurs études, menées en lien avec nos services métropolitains, il apparaît que la meilleure solution est la création d'une zone de régulation aménagée sur le boulevard de l'Oli, sous le pont de l'autoroute (à l'intersection avec le chemin de l'Ourt).



*Pour requalifier cet axe et neutraliser les voitures ventouses, il est nécessaire de recalibrer le boulevard de l'Oli et de créer des stationnements zones bleues sur le boulevard de l'Oli et le chemin Saint Hubert. La Ville de la Trinité se donnera les moyens de contrôler et de réguler ce stationnement grâce à notre police municipale et aux moyens à notre disposition, dont la mobilisation habituelle des agents et la vidéosurveillance.*

### **Contributions des conseillers :**

*Une Synthèse des analyses des différents collègues par thématique concernant la session du Conseil Consultatif de la Vie Communale ayant pour objet : « Sécurisation et embellissement des entrées de ville – régulation du stationnement et apaisement de la circulation » a été formalisée.*

### **ÉCOLOGIE :**

- Végétaliser pour faire baisser la température, améliorer l'aspect esthétique de la ville et expliquer la végétalisation par le biais de pancartes, installer des jardinières séparatrices entre les voies permettant l'accès à l'Amaryllis, prévoir des jardins dans les écoles et sur la Commune, afin que les enfants s'approprient leur ville, installer de grandes jardinières, en suspendre certaines à des poteaux et créer des murs végétaux sur les bâtiments communaux, implanter des îlots végétaux et augmenter les surfaces végétalisées avec des hauteurs importantes, choisir des essences adaptées au climat en tenant compte de « la fragilité et du stress » des plantes, éviter les arbres susceptibles de boucher les canalisations et préférer ceux dont les floraisons sont étalées avec un éclairage au sol, et végétaliser le Laghet et y implanter un chemin piéton et favoriser un arrosage manuel, car il perdure dans le temps ;*
- Prévoir du mobilier urbain et des toilettes publiques. Prévoir des « canicrottes », des fontaines pour les chiens, implanter des ombrières et fournir l'énergie pour l'éclairage public. Installer des pigeonniers et des ruches (label abeilles), installer des bancs, des fontaines, des aires de pique-nique (convivialité), des panneaux solaires et des jeux d'enfants ;*
- Réfléchir à l'absorption des excès d'eau (inondation) ;*
- Utiliser le cadre du bilan écologique positif avec trois axes d'analyses : financier, humain et environnemental.*

### **STATIONNEMENT :**

- Déplacer l'emplacement des taxis, afin que le bus scolaire puisse stationner ; l'utiliser pour le stationnement des vélos et installer des prises pour les recharges de voitures électriques ;*
- Conserver sur la couverture du Laghet les parkings en zone gratuite du centre-ville notamment pour les riverains ;*
- Prendre en compte le problème des habitants qui disposent d'une vignette et restent 7 jours sur une place bleue notamment durant des vacances ;*
- Tenir compte des situations individuelles pour établir le prix des vignettes : taux d'imposition et exonération pour les foyers modestes ;*
- Exempter les Trinitaires du prix de la vignette, car ils payent déjà des impôts ou opter pour la gratuité d'une vignette par foyer ;*
- Prévoir un délai de stationnement supérieur à 20 mn pour les zones jaunes à proximité des commerces avec beaucoup d'attente ;*
- Augmenter le nombre de places notamment en zone jaune et le temps de stationnement sur les zones bleues ;*
- Augmenter le contrôle par la police municipale des zones jaunes. Pour les arrêts minutes, ils proposent une verbalisation par caméra ;*

- *Opter pour une heure de durée de repas au lieu de 2 heures ;*
- *Permettre d'acheter une vignette pour un temps déterminé (plusieurs jours, une à deux semaines) pour les visiteurs ;*
- *Maintenir le nombre de places ;*
- *Envisager une convention entre les employeurs locaux et la Commune ayant pour objet les vignettes ; les conseillers se sont posés la question de la création d'un forfait pour les entreprises ;*
- *Créer des stationnements spécifiques pour le personnel du collège et les familles qui déposent les jeunes ;*
- *Fixer un nombre maximal de vignettes par foyer ;*
- *Pour la zone bleue, faire varier la durée de stationnement par le biais d'un ticket délivré par une borne ;*
- *Ouvrir la voie, au milieu du parking Suarez, entre le rond-point des amis de la Liberté et Accossato avec un accès PMR ;*
- *Se pencher sur le problème récurrent du stationnement des ambulances devant le laboratoire qui crée des embouteillages, de la pollution, de l'énerverment et surtout de l'insécurité routière ;*
- *Créer plus de places pour les personnes à mobilité réduite et/ou un arrêt minute devant le radiologue Bd Suarez mais également pour les médecins, les kinésithérapeutes et la pharmacie ;*
- *Créer des places supplémentaires et faire respecter la réglementation en vigueur ;*
- *Prévoir des stationnements pour les deux roues dans l'angle des voies, afin de favoriser la visibilité ;*
- *Ne pas déplacer l'arrêt de bus du côté montant, avant le pont de l'Ariane. Ils préconisent de le laisser dans le renforcement ;*
- *Créer un nombre de places suffisant pour accéder aux médecins et à la pharmacie ;*
- *Installer des caméras, des bornes de recharge et des « compteurs » pour le stationnement devant la pharmacie et l'implantation d'agrès sportifs ;*
- *Pour gagner des places de parking, ils proposent de placer la voie derrière le lavoir (plus près du talus).*

#### **CIRCULATION :**

- *Lutter contre les difficultés liées à la vitesse et aux incivilités ;*
- *Limitation à 30 km/h ou 50km/h, ainsi que sur le passage du bus N°14 par Anatole France ;*
- *Limiter la vitesse à 50 km/h en installant un système de contrôle par des radars ou feux-radars et qu'il y ait plus de sanctions ;*
- *Communiquer sur les nouveaux sens de circulation et prévoir des panneaux directionnels précisant clairement le sens de circulation autour d'Auchan ;*
- *Prévoir que des bus se rendent à Auchan ;*
- *Certains conseillers suggèrent un changement de priorité au niveau du rond-point des Amis de la liberté ;*
- *Implanter des panneaux électroniques mesurant la vitesse, afin d'inciter les automobilistes à la réduire ;*
- *Ils sont satisfaits que la remontée du bus se fasse par Anatole France, même si les arrêts leur semblent un peu loin et ont demandé si l'on ne pouvait pas utiliser des bus plus petits ;*
- *L'idée d'effectuer un essai du sens unique bd général de Gaulle leur est apparue pertinente ;*

- *Réflexion autour du nombre de voies sur SUAREZ et sens unique sur Général de Gaulle ;*
- *Ils s'interrogent sur les livraisons et sur les transports en commun ; ils précisent qu'il y a une très forte circulation liée à l'augmentation de la population drapoise ;*
- *Sécuriser l'entrée et la sortie du parking souterrain de l'Olivaie ;*
- *Ils pensent que le chemin de l'Olivaie risque d'être rapidement « saturé ». Aux heures de pointe, le boulevard Suarez risque d'être très encombré ;*
- *Ils remarquent que l'organisation des secours lors d'interventions en centre-ville sur le Bd de Gaulle, par exemple en cas d'incendie, sera plus complexe alors qu'aujourd'hui, deux accès sont possibles ;*
- *Ils se sont interrogés sur la sécurisation de l'intersection du boulevard Suarez et de la place Pasteur et notamment sur la question de l'accès des véhicules au boulevard Suarez ;*
- *Ils préconisent de développer les transports alternatifs (bus 116), d'opérer un comptage des voitures montant et descendant le Bd Suarez et des véhicules qui utilisent le chemin de l'Olivaie ;*
- *Ils suggèrent une voie directe entre la pénétrante et le centre commercial ;*
- *Ils notent également un muret avec un feu Stop à l'Olivaie.*

#### **PIÉTONS – VÉLOS :**

- *Rééquilibrer l'implantation des passages piétons ;*
- *Sécuriser les pistes cyclables ;*
- *Prévoir un ramassage scolaire à vélo ;*
- *Planter une piste cyclable sur la partie haute du boulevard général de Gaulle ;*
- *Créer des zones piétonnes à partir de la place Pasteur jusqu'à la place de la République avec un accès riverains ;*
- *Créer une station de vélos bleus sur un parking proche ;*
- *Placer la piste cyclable sur le talus à droite, afin de maintenir le rond-point ;*
- *Limiter la vitesse des vélos, prévoir des parkings et y installer un point d'eau ;*
- *Ils se sont interrogés sur le revêtement de la piste cyclable ;*
- *Créer une piste cyclable si la Commune tout en conservant les trois voies : ils proposent que l'implantation de la piste cyclable utilise l'espace devant la Médiathèque et le parking d'Auchan, afin de garder les deux voies descendantes sur le Bd Suarez ; ils pensent qu'il s'agit d'effectuer un « test grandeur nature » ;*
- *Créer des pistes cyclables aériennes (au-dessus des stationnements) ;*
- *Construire un garage fermé pour les vélos au collège ;*
- *Ils se sont interrogés sur les trottinettes, la limitation de vitesse, une charte de l'utilisateur et la présence policière ;*
- *Installer des arceaux pour attacher les vélos ;*
- *La piste cyclable doit passer par Fuon Dou Magistre pour aller au collège ;*
- *Prévoir des casiers pour mettre les casques, les batteries, etc. ;*

- Il faudrait également prévoir de créer un passage piéton, afin d'accéder aux commerces ;
- Ils notent que les ponts sont dangereux pour les piétons (Liberté, Anatole France) ;
- Sécuriser les trottoirs aux Chênes verts et sur le rond-point Roma et en créer vers Laghet ;
- Ils pensent que les «papy et mamy Trafic » devraient participer à l'éducation civique (Acteurs vie E.S.E.).
- Mieux positionner les passages piétons, il s'agit d'opter pour un passage plus « naturel ;
- Mieux prendre en compte l'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) notamment en ce qui concerne les trottoirs ;
- Prévoir l'établissement d'un schéma directeur de cheminement piéton pour accéder aux différents quartiers de la ville (éviter l'isolement des quartiers périphériques) ;
- Sur le Bd Suarez, entre Victor Asso et l'école Vira Souléu, ils préconisent d'inverser la zone piétonne, de la mettre du côté des écoles ; dans ce cas, la piste cyclable serait également de l'autre côté, ainsi le passage du rond-point des amis de la Liberté serait simplifié ;
- Prévoir des bordures de séparation entre la voie piétonne et la piste cyclable sur la zone de commerces ;
- Prévoir des accès pour les personnes à mobilité réduite ;
- Utiliser la couverture du Laghet en « contre-allée ».

#### **SIGNALISATION :**

- Sécuriser le passage piétons situé à l'entrée principale d'Auchan (respect feu rouge entrée Auchan) ;
- Prévoir une protection particulière au rond-point des amis de la Liberté ;
- Ajouter plus de feux tricolores aux intersections : Réfléchir à l'absence de feu rouge à l'intersection Bd Suarez – Scoffier qui peut entraîner des difficultés pour s'engager dans la rue Scoffier et ainsi créer des accidents, prévoir un feu tricolore ou un rond-point pour l'intersection Suarez / Scoffier, ainsi que pour l'intersection Suarez / place Pasteur ;
- Envisager que le bus passe par Suarez en sens montant et descendant, afin de desservir le centre-ville, avant de prendre Anatole France pour accéder aux Chênes Verts ;
- Installer des signaux sonores et des boutons poussoirs sur les feux tricolores pour les personnes malvoyantes, ainsi que des ralentisseurs ;
- Sécuriser les ronds-points qui sont dangereux pour les piétons ;
- En ce qui concerne le rond-point du stade de l'Oli, ils s'interrogent sur les places de parking ;
- Enlever les feux rouges de la sortie de la pénétrante (Ariane et pont Garigliano) qui font verrou ;
- Disposer des feux clignotants à l'intersection des parkings ;
- Prévoir un ou plusieurs emplacements de stationnement devant le cabinet de radiologie ;
- Mettre un nouveau feu rouge à la sortie de la rue Hôtel de ville, ainsi qu'à l'intersection de la rue Scoffier / Bd Suarez et laisser les feux sur le Bd Suarez et la rue Jacques Mollet(Associations) ;
- Ils ont soulevé le problème des passages à niveau ;
- Prévoir une signalisation attractive et des revêtements phosphorescents (économie à long terme).

### 3. Deuxième session : La salle culturelle et de festivités

La réflexion sur ce projet s'est opérée en plusieurs étapes :

- Une présentation générale du projet de construction de la salle culturelle et de festivités en séance plénière, le 27 juin 2022 ;
- Un travail de groupe inter-collège menés par les conseillers sur quatre sujets durant l'été :
  - Thème 1 : la salle de spectacle et ses équipements
  - Thème 2 : les usages de la salle de spectacle
  - Thème 3 : les espaces extérieurs et l'insertion dans le paysage
  - Thème 4 : le hall d'accueil et ses utilisations

Les différentes contributions ont été formalisées par les conseillers dans un tableau. L'Administration a collationné et compilé les documents, afin de les transmettre à monsieur le maire et aux adjoints. Ce recueil leur a permis d'être éclairés sur les attentes des conseillers et faire des choix en conséquence lors des différentes séances d'arbitrage réglementaire sur l'élaboration du centre culturel.

- Une synthèse des propositions retenues, le 31 janvier 2023.

Une présentation du projet s'est faite sur le fondement de la programmation initiale.

#### **Les conseillers ont insisté sur la nécessité d'une construction durable :**

- *Prévoir une isolation phonique efficace pour éviter de gêner le lotissement à proximité,*
- *Choisir un bâtiment moderne et novateur en termes de sobriété énergétique. En façade Sud, installer des «paupières» ou «casquettes» pour briser les rayons du soleil. Climatisation en basse consommation d'énergie. Chauffage l'hiver par pompe à chaleur,*
- *Allier architecture et énergie renouvelable : construction en bois, type CLT, qui permette d'obtenir des subventions (crédit carbone, mécénat, prestige...) qui réduira aussi, lors de sa réalisation, l'impact sur la circulation. Peinture résistante aux UV (renvoie la chaleur). Réservoir récupérateur d'eau (arrosage),*
- *Choisir une toiture végétalisée et aménagée de façon à occulter les parties techniques des capteurs solaires, production d'eau chaude et chauffage,*
- *Installer un chauffage par le bois,*
- *Se pencher sur les qualités phoniques du bâtiment,*
- *Induire une architecture à large potentiel, créatif, durable et moderne : Il existe divers types d'architecture pouvant être conduites en développement durable. L'architecture organique est réalisée pour s'intégrer le plus possible dans son environnement naturel. Elle se fait par le biais de formes arrondies, reprenant les formes de la nature ainsi que par les matériaux et couleurs naturels. Cette architecture ne distingue pas, de manière démonstrative, les objets de construction de l'environnement. Les bâtiments sont créés selon les principes de la coexistence harmonieuse de l'homme et de la nature et sont appelées à rompre avec la monotonie urbaine. Ce type d'architecture est un support à fort potentiel créatif, optimisé pour donner une "tendance moderne et ambitieuse, tant dans le domaine de l'esthétique, que celui du bien vivre et de l'ambiance générale ou du "rayonnement" de La Trinité pour un projet phare. Utilisation d'une architecture organique, au niveau du cahier des charges du projet, permettrait d'élargir et confirmer le potentiel de créativité des architectes,*
- *Lors de la réunion du conseil consultatif trinitaire le 27/06/2022, les mots « écologie », « bâtiment durable » ont été employés très fréquemment,*



*Un bâtiment a une durée de vie de 50 à plus de 100 ans. Il va donc de soi que pour mieux adapter la ville au climat futur, tout commence par le choix de normes de construction du niveau le plus élevé, permettant de réduire drastiquement les consommations tout en offrant un confort d'utilisation élevé. L'évolution des prix de marché de l'énergie, avec ses augmentations inéluctables, doit amener la commune à envisager un bâtiment le plus sobre possible en utilisant les techniques constructives passives les plus avancées,*

- *Usage des énergies renouvelables : la Commission de régulation de l'énergie, autorité administrative indépendante française chargée de veiller au bon fonctionnement du marché de l'énergie, met en lumière en 2022 l'apport des énergies renouvelables aux finances publiques dans le contexte actuel de crise énergétique et, plus généralement, dès lors que les prix de gros de l'énergie sont élevés. Cela renforce la nécessité d'accélérer le développement d'énergies renouvelables, par ailleurs indispensables pour renforcer la sécurité d'approvisionnement et atteindre les objectifs de neutralité carbone. Opter pour un bâtiment pas trop moderne, mais sobre et simple. Pas d'éclairage extérieur le soir,*
- *Un bâtiment durable et esthétique,*
- *Une construction modulable,*
- *Prévoir une modularité des espaces avec des places assises, debout et des gradins et penser à plusieurs configurations : possibilité de réduire la scène en ouverture et profondeur,*
- *Tables modulables sur des roulettes et diables porte-chaises,*
- *Scène modulable et des loges avec lavabo,*
- *Une salle de spectacle classique polyvalente : théâtre, danse, chant, etc..*

### **Un espace arboré et végétalisé**

- *Planter des arbres en pleine terre et un entretien régulier ; un élément attractif pour attirer les utilisateurs de la salle,*
- *Les arbres - pourquoi pas des mûriers qui serait une manière de rendre hommage au passé de cette vallée de production du ver à soie,*
- *Une esplanade très ombragée avec « quelques touches végétales », des bancs (lieu de rencontre),*
- *Choisir des essences d'arbres à fort pouvoir d'ombrage et croissance rapide, comme par exemple : le mûrier hybride,*
- *Espace arboré (éviter les pins), fontaine, pelouse ,*
- *Espaces extérieurs arborés et fleuris,*
- *Planter les végétaux en pleine terre avec des essences locales nécessitant peu d'eau,*
- *Il convient également de préciser qu'un environnement végétal équilibré de renaturation comprend : une strate arborée de haute futaie, une strate arborée de basse futaie, une strate buissonnante, Une strate herbacée. Les études nécessaires à l'édification du bâtiment sont absolument nécessaires, mais il serait trivial de considérer que la renaturation faisant partie intégrante du projet, pourrait faire l'impasse des études des espèces,*
- *Pour un bénéfice réel et notamment limiter l'imperméabilisation des sols, il conviendrait de prévoir un espace comprenant différentes strates végétales (dont des arbres) avec des plantations exclusivement en pleine terre, d'une surface supérieure aux 20 % minimum exigés par le PLUM,*
- *Créer un bâtiment qui serve d'exemple en termes d'identité visuelle,*
- *Arbres : Oliviers, arbres fruitiers, un arbre d'une essence originale et particulière qui pourrait servir de "totem" de la Trinité (que ce soit par sa taille ou son originalité du style Ginko),*
- *Imaginer le paysage comme la coulée verte - vision en perspective,*
- *Créer un jardin pédagogique,*
- *Mettre des caméras extérieures et surveillance et sécurisation du site dans son ensemble,*
- *Il existe des campus aux USA qui donnent un bon exemple d'accueil de qualité : des espaces très végétalisés, sans clôtures, barrières ou « emprisonnement », libre d'accès pour une convivialité propice au plaisir*

*d'apprendre. Des cheminements incitatifs et naturels contiendraient les flux de visiteurs, sans barrières ni clôtures. Les espaces intérieurs sont seulement accessibles sous la conduite des agents responsables,*

- *Aménagements pour enfants,*
- *Créer quelques jeux pour enfants « tracés au sol » de type marelle, etc....,*
- *Installer des pataugeoires avec brumisateurs pour les enfants,*
- *Prévoir un coin jeux d'enfants avec structures,*
- *Mettre des poubelles et des bancs,*
- *Mettre des fleurs dans les bacs, des statues de personnages historiques jalonnant le parcours,*
- *Créer un espace canin,*
- *Prévoir un espace ombragé par des pergolas équipé de panneaux solaires,*
- *Concevoir un parvis devant le hall loin des habitations pour éviter les nuisances sonores,*
- *Installer des distributeurs automatiques (avec des fruits/ produits locaux),*
- *Théâtre extérieur à la romaine pour des spectacles en plein air, en demi-cercle, en pierre (spectacle), délimité par des arbres et/ou des buissons, des bancs (lire),*
- *Prévoir un espace fumeur avec cendriers,*
- *Installer des cendriers et des agrès de détente et d'exercices et des hamacs.*

### **En extérieur**

- *Une esplanade très ombragée avec « quelques touches végétales », des bancs, des tables, une buvette -lieu de rencontre, des coins ombragés avec des bancs, tables et chaises fixes avec buvette,*
- *Accès libre et convivial pour une ambiance festive,*
- *Un terrain d'évolution mixte et un autre pouvant accueillir des manifestations.*

### **En intérieur**

- *Une salle dite des « initiatives » qui serait un espace de vie des jeunes en libre accès avec espace exposition des œuvres des jeunes trinitaires, vente de produits culturels locaux etc. avec une association des jeunes trinitaires garante de la bonne tenue des lieux aux horaires d'ouverture et qui démarcherait les artistes/artisans trinitaires. Possibilité de privatiser une salle pour mariage, anniversaire, etc... ,*
- *Un espace « cuisine / traiteur », location ou prêt de salle aux habitants de la commune pour des rencontres familiales, un lieu de rencontre, convivial et facile d'entretien, lumineux, ouvert au public même hors manifestations, afin de renseigner les utilisateurs, des distributeurs d'eau (chaude et froide), des fauteuils, des petites tables,*
- *Un système de Location de salle aux associations pour évènements familiaux, buvette, vitrines d'expositions et point information,*
- *Hall d'accueil avec terrasse sur l'extérieur, un espace bar et mini-restauration, une cafétéria,*
- *Une boutique avec des objets aux couleurs de La Trinité (mugs, linge, vêtements, etc...),*
- *Un espace snack-café relié au hall d'accueil, installer un téléviseur avec diffusion d'informations concernant la salle, proposer des distractions durant l'attente,*
- *Installer 5 WC hommes et 5 WC femmes avec 2 points d'eau,*
- *Prévoir une réserve de rangement s'il y a une exposition permanente,*
- *Prévoir sur les parois des systèmes d'accroches,*
- *Créer dans la partie inférieure de la salle, une zone obscure en partie souterraine réservée aux espaces techniques et à la salle polyvalente : cinéma, spectacles, expositions,*
- *Réfléchir à la sonorisation, l'acoustique et l'éclairage de la scène. Chaque salle devra être sonorisée : appareil audio-vidéo, ordinateur portable relié à un grand écran, etc., haut-parleur fixe pour brancher un piano,*

- Concevoir un espace vestiaire,
- Installer un écran géant pour projections lors des concerts, machine à fumée, sièges réglables, aménagements nécessaires pour les personnes en difficulté –handicaps,
- Prévoir des systèmes de visionnage latéraux, de la scénographie projetée sur grand écran en fond de scène afin de rendre le spectacle plus vivant et d'améliorer la visibilité pour le public,
- Installer des panneaux digitaux tactiles pour les informations, des bornes de réservations de spectacles, des terminaux de paiement par cartes bancaires,
- Possibilité d'une passerelle métallique pour éviter de traverser le Bd François Suarez.

### **Une programmation diverse, ouvert été accessible**

*Diversité des propositions : Théâtre, cinéma, expositions, festivités, opéra, opérettes, orchestre philharmonique, orchestres classiques, musiciens de jazz et de variétés, représentations écoles de musique, école des arts, danse, conférences, concerts, spectacles, diverses manifestations,, échappées culturelles, arts et sciences, ateliers artistiques, congrès, séminaires, matchs d'improvisation, programmation régulière pour jeune public, stages de théâtre et de danse, résidences d'artistes, St Sylvestre, Gâteau des rois, soirées à thèmes : Loto, soupe au pistou, karaoké, fête, festins, etc... Lieu de création, de spectacles les plus divers, lieu ouvert à toutes les cultures, à toutes les formes d'expressions picturales, musicales, corporelles. Les programmations sont autant de moments de partage et de découvertes, d'autres manières de voir et de penser le monde que de célébrations des traditions populaires, des cultures proches des gens dans leur quotidien.*

*La salle devra être utilisée au maximum de ses possibilités (éviter la sous-utilisation). Cinéma et groupes de musique locaux. Préparer des numéros de cirque avec les écoles trinitaires. Un évènement phare. Tous les usages classiques et un évènement annuel « signature » (spécifique comme par exemple «Vence et les nuits du Sud », «festival du jazz à Juans », cinéma extérieur, un festival de l'Olive célébrant nos agriculteurs (pan bagnat.), publicité des actualités sur le site de la ville, Festivals de théâtre et de danse, Concours des talents : « nos Trinitaires ont du talent ».*

*Une place à réserver aux associations. Privilégier les spectacles des associations, les assemblées générales des clubs et des associations et les manifestations (remise de prix, loto, ...). Location aux associations (yoga, gymnastique douce, culturel, etc...*

*Utilisation du hall. Le hall d'accueil pourra être utilisé pour des expositions, mais il faut également prévoir une salle suffisamment vaste pour accueillir des expositions de peinture par exemple. Toutefois, il ne faut pas que l'accueil se substitue à une grande salle. Expositions d'artistes locaux (peintres, sculpteurs, photographes...) non sédentaires. Des photographies permettant de montrer les différents usages de la salle. Vitrites d'exposition, point information, projections et/ou expositions éphémères : évènements passés et à venir sur la commune, activités de la commune (scolaires, médiathèque, périscolaires, associations), performances des sportifs de la commune, affichage du rappel des règles écologiques et de gestion des déchets.*

## **4. Troisième session : Présentation du projet retenu**

Dans le cadre de la procédure de marché public, le cabinet d'architecture niçois Février Carré a été choisi pour mener à bien le projet de construction de la salle culturelle et de festivités. Il est, tout particulièrement, confié à madame Jennifer Carré, architecte.

Pour favoriser un dialogue constructif, monsieur le Maire a mis en exergue les contributions des membres du Conseil Consultatif retenues dans le cadre de ce programme qui alliera intelligemment une architecture fonctionnelle et créative, ainsi que le respect de l'environnement.

L'idée de la modularité largement évoquée par le conseil consultatif de la vie communale, a nourri la réflexion. Ainsi, il est prévu des gradins rétractables : la salle pourra donc contenir 500 spectateurs assis ou 800 debout. Cet espace polyvalent s'ouvrira sur l'extérieur, permettant ainsi d'augmenter le nombre de participants. Le hall d'accueil sera spacieux, afin qu'il puisse être destiné à plusieurs usages. De plus, il pourra également s'ouvrir sur l'extérieur. Les tables seront également mobiles. Enfin, les loges seront aussi modulables en fonction des besoins. Par ailleurs, des sanitaires en nombre adapté ont également été prévus.

La diversité des usages, autre axe majeur des réflexions du conseil consultatif, a également été retenu. A cette fin, il a été décidé d'opter pour une très grande scène permettant de recevoir différents types de spectacle : danse, théâtre, musique, humour, cinéma...

Puis, les points techniques judicieusement relevés, il a été décidé de solliciter un acousticien et un scénographe expérimentés, pour que la qualité sonore et scénographique de la salle soit remarquable.

Le développement durable s'est imposé comme un axe important. Aussi, le choix s'est porté sur une ossature qui sera en partie en bois et en béton de terre qui aura une très faible empreinte carbone. En outre, des panneaux photovoltaïques seront implantés sur le toit. Le bâtiment sera doté d'une pompe à chaleur en basse consommation.

Les règles d'accessibilité seront scrupuleusement respectées. L'intégration des personnes en situation de handicap dans la ville est un enjeu majeur.

Ce projet marquera un geste architectural fort, tout en s'inscrivant harmonieusement dans le paysage local. Une démarche de labellisation BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) a été choisie.

Les espaces de convivialité seront dotés de distributeurs d'eau, d'une buvette et d'une cuisine.

## **5. Quatrième session : l'aménagement des espaces extérieurs en centre-ville**

Tagnati, l'Allée des Gerles, l'espace devant l'école Victor Asso, la médiathèque, devant l'école Vira Souleu et Accossato.

Echanges en petits groupes mélangés le 15 juin 2023.

L'objectif opérationnel a été de solliciter l'avis des conseillers sur l'aménagement extérieur du jardin Tagnati, de l'espace extérieur devant la médiathèque, l'école Victor Asso, l'école Vira Souleu et Accossato. Les conseillers ont pu réfléchir aux différents usages possibles de ces sites :

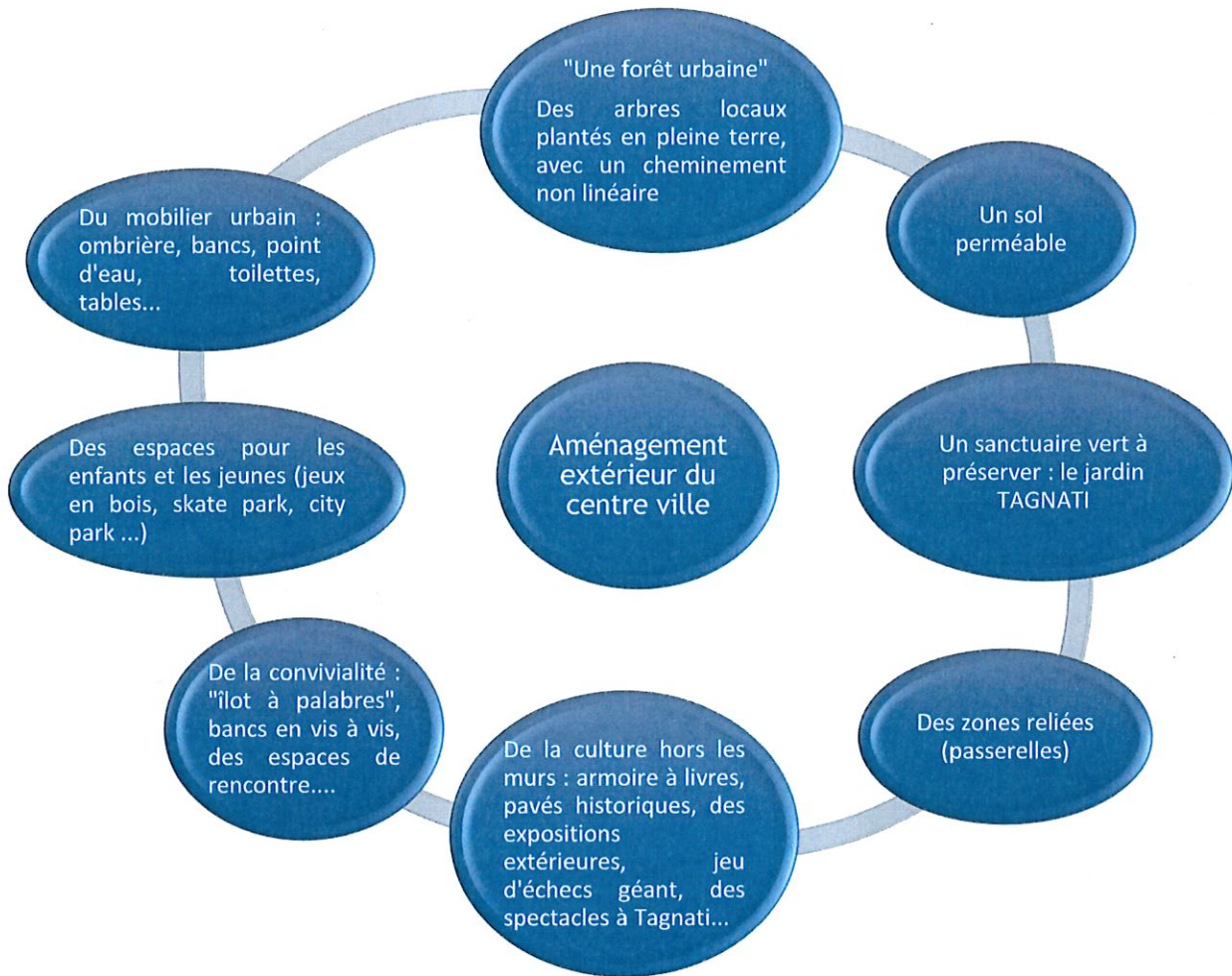
Espaces verts ouverts aux usagers : repos, rencontres, ou fermés : perméabilisation des sols et embellissement de la ville. Circulation douce. Espaces minéralisés et des miroirs d'eau qui rafraichissent et masquent le bruit.

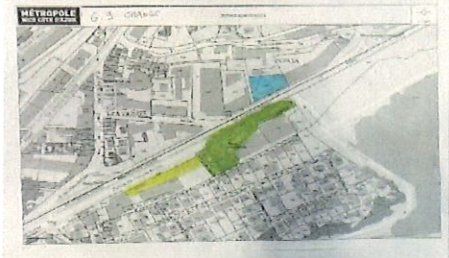
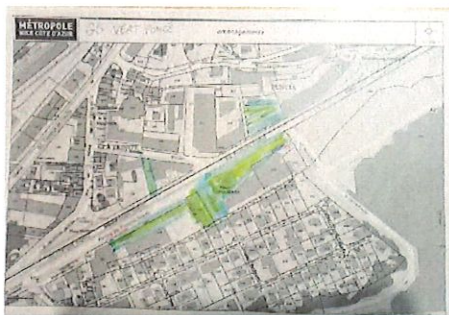
Des plans matérialisant les zones à aménager ont été remis aux conseillers, afin qu'ils puissent effectuer des propositions de fonction des différentes zones grâce à des repères couleurs. Ainsi, ils ont pu jouir d'une grande liberté d'expression. Ils ont été regroupés, d'une manière aléatoire, par groupe de 4 à 5 issus des différents collèges.

Un conseiller du groupe a eu la charge d'effectuer une synthèse (orale et écrite). Le service a collationné les documents et les a compilés.

Zone	Synthèse
ZONE 1 : Allée des Gerles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Végétaliser</b> pour créer de l'ombre : arbres locaux plantés en pleine terre, arche, fleurs...</li> <li>- Placer du <b>mobiliier urbain</b> : agrès, brumisateurs, bancs...</li> </ul>
ZONE 2 : Aménagement extérieur devant la future salle culturelle et de festivités et de l'école Vira Souleu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir <b>du stationnement doux</b> ;</li> <li>- <b>Végétaliser</b> avec des arbres plantés en pleine terre et perméabiliser les sols ;</li> <li>- Installer du <b>mobiliier urbain</b> : poubelles, bancs tables, fontaine à eau, toilettes...</li> <li>- Devant l'école, implanter <b>des jeux</b>.</li> </ul>
ZONE 3 : Aménagement extérieur devant l'école Victor Asso et la Médiathèque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer <b>un city Park</b> multifonction pour les jeunes et <b>des espaces de jeux</b> pour les enfants ;</li> <li>- Concevoir <b>une forêt urbaine</b> avec <b>un cheminement non linéaire et perméable</b> ;</li> <li>- Créer des îlots de <b>convivialité</b> : bancs en vis à vis, des espaces de rencontre, " îlot à palabres "...</li> <li>- Dédier des espaces à <b>la culture</b> : pavés avec des dates historiques, expositions extérieures, armoire à livres, jeu d'échecs géant...</li> <li>- Placer du <b>mobiliier urbain</b> : tonnelles, brumisateurs, bancs... ;</li> <li>- Prévoir <b>du stationnement doux</b>.</li> </ul>
ZONE 4 : Jardin Tagnati	<p><b>Préserver le Jardin Tagnati en l'état</b>, ne lui apporter que quelques aménagements (Toilettes, bancs, brumisateurs...)</p>







Tous les travaux du conseil consultatif ont été très animés. Les jeunes et les citoyens engagés dans cette démarche ont permis par leurs engagements et leurs propositions d'enrichir les politiques publiques communales.



## Les 35 propositions du conseil consultatif de la vie communale prises en compte

### Projet du Centre culturel

1. Intégration de dispositifs d'économie d'énergie au centre culturel et de festivités
2. Intégration d'une charpente en bois plus durable que le béton
3. Intégration d'une forte dimension acoustique au projet avec la présence d'un acousticien dans l'équipe de maîtrise d'œuvre
4. Préservation de la modularité de l'équipement pour les trinitaires, les associations et les spectacles afin de prioriser la polyvalence
5. Végétalisation des espaces extérieurs au centre culturel en privilégiant la circulation naturelle
6. Intégration au projet d'un office de réchauffage dimensionné pour les festins et repas collectifs
7. Intégration au projet d'un espace foyer pour permettre la convivialité

### Embellissement de la Ville

8. Renforcement et structuration de la végétation en centre-ville avec la création de 3200 m<sup>2</sup> d'espaces verts
9. Création d'îlots désimperméabilisés – rue Simon Rouvier, bd de Gaulle (face Pôle emploi), bd Suarez (face fast-food chinois, face entrée Auchan)
10. Renforcement de la signalisation directionnelle et commerciale en centre-ville en cours
11. Structuration de l'espace par le végétal et
12. Choix d'espèces adaptés au climat méditerranéen et qui ne nécessitent pas beaucoup d'eau
13. Installation de toilettes publiques au jardin Tagnati en période estivale et réouverture des toilettes publics situés au square Barbero
14. Installation de distributeurs de sacs hygiéniques pour les chiens en cours
15. Renforcement du dispositif de recharge pour les voitures électriques

### Circulation / Stationnement

16. Prise en compte d'une généralisation des vignettes pour tous les trinitaires sur les zones bleues
17. Mise en place d'une vignette vacances temporaires pour les trinitaires qui reçoivent des amis ou de la famille
18. Prolongation des arrêts minutes jusqu'à 30 minutes en zone jaune et tolérance méridienne
19. Augmentation du nombre de places en arrêts minutes en centre-ville avec la mise en sens unique du boulevard général de Gaulle
20. Création de zones deux roues et vélo en libre accès en cours
21. Etude avec le Département pour la création d'un garage vélos au collège et au palais des sports en cours
22. Création de zones livraison de 6h à 12h, en arrêt minutes le reste du temps
23. Renforcement de la sécurisation du chemin de l'Olivaie
24. Redéfinition des flux piétons accessibles en sortie de la médiathèque et de la rue Scoffier et création d'un îlot central sécurisé
25. Création de protection entre les pistes cyclables et les voitures
26. Suppression des feux tricolores pour fluidifier la circulation
27. Déplacement de l'emplacement taxi
28. Mise en place du double sens Simon Rouvier à la française pour sécuriser la traversée piétonne en sortie d'école
29. Mise en place d'une zone 30 en centre-ville
30. Répartition équilibrée des passages piétons
31. Installation de feux tricolores intersection Suarez/place Pasteur
32. Revêtement de la piste cyclable en enrobé drainant, nouvelle génération
33. Création de quais PMR et passages piétons PMR
34. Création de 2 emplacements spécifiques pour les ambulances ou véhicules d'urgence
35. Sécurisation des piétons avec l'aménagement des trottoirs rond-point Roma et entrée Chêne vert

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20231023-DEL1\_RAPCCVC-DE